

Chers adhérents,

Après plusieurs mois d'arrêt des cours de danses à deux, suite à la pandémie due au Covid-19, nous sommes autorisés à reprendre nos activités. Cependant cette reprise doit se faire dans le respect absolu des recommandations sanitaires gouvernementales relatives aux activités pour lesquelles les règles de distanciation physique ne peuvent s'adapter. Parce que votre sécurité ainsi que celle de nos professeurs est notre priorité, nous avons donc créé une charte d'engagements sanitaires qui entrera en vigueur dès la reprise des cours 2020-2021. Cette charte explique les actions et les précautions mises en place afin de pouvoir vous accueillir, lors des cours, dans les meilleures conditions de respect des normes sanitaires. Nous vous invitons à en prendre connaissance et à appliquer les recommandations se trouvant dans cette charte. Elle doit être signée avec la fiche d'inscription. Afin de limiter la propagation du COVID-19, l'intelligence et la responsabilité de tous sont nos meilleures alliées. Cette charte est susceptible d'évoluer. Nous vous remercions pour votre compréhension.

CHARTRE SIEMPRE SALSA – COVID 19 – SAISON 2020-2021

Sources : Ministère des sports. - Ministère de la culture. - Fédération Française de Danse.

Voici la **règlementation actuelle** sur la reprise de la Danse à Deux dans le cadre de cours
et les **engagements de notre association** :

Point réglementaire N° 1 : *"Si par nature même, la pratique de l'activité dansée nécessite un contact (Danse à Deux, Pas de Deux, Portés) la règle de distanciation physique ne s'applique pas. Les changements de partenaires sont autorisés."*

Notre engagement : Les cours de danses à deux sont donc autorisés, le contact entre les participants est autorisé aussi. La distanciation physique n'est pas applicable pour l'activité Danse à Deux, car la nature même de la danse de couple est d'être deux. Les changements de partenaires sont donc possibles (ruedas ...). Par conséquent, bien que le travail individuel sera privilégié, nous continuerons à travailler en couple et avec différents partenaires. En effet, lorsque les mouvements sont parfaitement compris et intégrés par l'élève, il devient alors plus facile pour lui de les danser en couple. (Ceux qui souhaitent rester avec le même partenaire seront bien entendu acceptés)

Point réglementaire N° 2 : *"Une désinfection régulière des mains devra être effectuée tout au long de la pratique de l'activité physique dansée lorsque le contact est nécessaire, surtout s'il y a nécessité de changement de partenaire. Dans ce cas, cette désinfection des mains à l'aide d'une solution hydro-alcoolique pourra être conseillée entre chaque changement."*

Notre engagement : Les mains doivent être désinfectées régulièrement, surtout lorsqu'il y a des changements de partenaires. Provisoirement, les changements de partenaires seront donc un peu moins fréquents qu'auparavant et les élèves seront invités à utiliser du gel hydro-alcoolique régulièrement, lors de ceux-ci.

Point réglementaire N°3 : *"Le port du masque n'est pas obligatoire lors de la pratique des activités physiques. Toutefois lorsque le contact est nécessaire à la pratique d'une activité dansée de par sa nature même et que la règle de la distanciation physique n'est pas applicable, nous conseillons le port du masque respiratoire par chaque pratiquant, notamment lorsqu'il y a nécessité de changement de partenaire."*

Notre engagement : Bien qu'à ce jour (Sept. 2020) le port du masque soit recommandé, mais non obligatoire pour les cours de danses à deux, nous préférons pour l'instant et par mesure de sécurité, l'exiger à l'entrée et durant les cours de l'association. Ceci en attendant de nouvelles directives gouvernementales plus précises. Cette disposition rassurera tous les élèves et les cours se dérouleront de manière plus sereine et conviviale, comme avant la crise.

Point réglementaire N°4 : *"Pas de limitation de l'effectif dans les cours. Un espacement de 2 mètres entre chaque couple est conseillé si l'effectif et la configuration de la salle le permet mais n'est pas obligatoire."*

Notre engagement : Afin que les cours se déroulent de manière sereine et conviviale, dans un souci pédagogique et rassurant pour tous, nous privilégions les inscriptions en couple (cavalier + cavalière). Les inscriptions individuelles seront acceptées dans la limite du possible.

La salle sera aérée entre chaque session.

Les Règles individuelles à respecter sont :

- Lavage des mains avec du savon ou du gel hydroalcoolique avant d'entrer en cours et pendant le cours.
- Les collations et l'hydratation doivent être gérées individuellement (bouteilles personnelles, etc.).
- L'échange ou le partage d'effets personnels (serviette...) doit être proscrit.
- S'engager à ne pas assister aux cours en cas de symptômes de Covid-19 ou de contact récent et sans protection avec une personne atteinte du Covid-19

Équipement requis à prévoir par chaque participant :

- Un masque propre (non fourni par l'association). **Le participant ne sera pas autorisé à entrer s'il ne l'a pas.**
- Du gel hydro-alcoolique fourni par l'association sera disponible dans la salle. Cependant, pour éviter les allers-retours inutiles en travers de la piste de danse, sources de perte de temps et de distraction, **nous invitons tous les élèves à se munir d'un petit flacon de gel hydro-alcoolique personnel, à garder avec eux.**

En conclusion

Les cours de danses à deux peuvent donc reprendre dès la rentrée, comme avant, mais en prenant simplement quelques précautions sanitaires (masques et désinfection régulière des mains). Respectons cette charte s'il vous plaît, cela est possible.

Lu et approuvé

Signature